



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 17.06.2015

PROCES-VERBAL N° 3

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 25 mars 2015

04. Décisions

01 Comptes 2014

- 01 Examen des comptes 2014 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2014

02 Crédits supplémentaires

- 01 CHF 500'000.- Mayens de Bruson – Liaison La Tarpe – torrent de Bruson – Energies - investissements
- 02 CHF 160'000.- TTC Retour de concession pour Mauvoisin : mandat à Schwarz & Co – Administration générale – fonctionnement
- 03 CHF 72'000.- TTC Achat d'une dameuse pour la piste de ski de fond de Plamproz – Aménagement du Territoire & Infrastructures touristiques – investissement
- 04 Achat des parcelles no 1414, 1417, 1457 et 4400, respectivement de 1458 m², 323 m², 552 m² et 283 m², propriétés de Mme Georgette Bruchez et M. Paul-Bernard Vaudan – Administration générale – investissement
- 05 Achat de la parcelle no 1542 de 993 m², propriété de Mme Sabine Bertuchoz et MM. Jean-Christophe Michellod et Olivier Deurin – Administration générale - investissement

03 Décision diverses

- 01 Concession Turbinage des torrents de Bruson et Versegères – décision de principe

05. Information - présentation

- 01 Présentation de la Fondation University of Switzerland par M. Fitim Dalipi
- 02 Présentation bilan Championnat du Monde de ski-alpinisme 2015 par M. Gaston Barben
- 03 Fusion Bagnes – Vollèges par M. Eloi Rossier
- 04 Règlement et tarifs eaux – assainissement : mode de facturation – exemples par MM. Florian Perraudin et Stéphane Storelli

06. Divers

- 01 Commission « octroi du droit de cité » - démission de Mme Sabine Carron
- 02 Commission rénovation « Ecole de Fionnay »

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse, ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

01. Contrôle des présences

40 conseillers généraux présents, 4 excusés et 1 absent.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Damien Maret

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

Mélanie Mento propose de commencer la séance par le point 5.01 de l'ordre du jour : Présentation de la Fondation University of Switzerland par M. Fitim Dalipi.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 mars 2015

Le secrétaire du bureau du CG, Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

04. Décisions

01 Compte 2014

01 Examen des comptes 2014 des SIB et de la Municipalité

Le président Eloi Rossier introduit la séance en se réjouissant de la qualité des comptes présentés pour la 3^{ème} année consécutive. Ils le sont pour trois raisons essentielles. L'activité économique de la commune s'est maintenue et ceci malgré les diverses incertitudes actuelles. Les charges ont été maîtrisées. Eloi remercie d'ailleurs tous les chefs de services et les collaborateurs pour les efforts consentis dans ce sens. Les investissements ont respecté les budgets alloués ; bien que certains objets n'aient pas encore démarré et que d'autres ne verront peut-être jamais le jour. Avant de céder la parole à François Corthay pour la présentation des comptes, Eloi tient à mettre en avant certains chiffres. Les recettes se montent à quelques 117 millions environ et les charges se montent elles à environ 93 millions, ce qui a permis de dégager une marge d'autofinancement d'environ 23 millions, alors que 31 millions d'investissements ont été consentis.

François procède à la présentation détaillée des comptes 2014. L'augmentation des recettes est notamment due à l'augmentation des recettes fiscales principalement. Ces bons résultats sont obtenus grâce à la maîtrise des dépenses ; dépenses pour lesquelles un budget de 89 millions était alloué. Du résultat effectif de 93 millions de charges, il convient de retrancher deux montants importants, à savoir les services généraux qui ont un impact de plus de 2,5 millions, ainsi qu'une correction de valeur apportée aux actions de Téléverbier de 2,2 millions, par principe de prudence suite à l'abandon du taux plancher de l'euro ; les actions étant quotées en euros. Cette correction de valeur a été avalisée par l'organe de révision. Les charges réelles de l'exercice se montent donc à 88 millions, soit 1 million de moins que ce qui était budgété.

Les amortissements s'élèvent à 22,7 millions ; un programme d'investissement très chargé générant des charges d'amortissement très élevées les premières années suivant les investissements.

Le programme d'investissements pour lequel un budget de 51 millions avait été prévu, n'a pas pu être maintenu ; les dépenses s'élèvent en réalité à 37,6 millions, notamment à cause du retard dans la réalisation du centre sportif. François donne les éléments principaux de ces investissements.

Il ressort une insuffisance de financement de 8 millions, alors que plus de 30 millions avaient été budgétés. De plus, si l'on retranche la correction de valeur des actions, l'insuffisance de financement se monte à près de 6 millions ce qui est remarquable.

Voici encore quelques données fiscales : l'impôt sur le revenu des personnes physiques 19,4 millions de recettes, soit 900'000 de plus que le budget ; l'impôt sur la fortune des personnes physiques 10,8 millions, alors que 8,5 millions avaient été budgétés. Ceci démontre que l'économie a généré beaucoup de revenu ces dernières années, de même que l'arrivée de nombreux contribuables fortunés. L'impôt à forfait contribue également aux bonnes recettes fiscales. Les gains immobiliers sont par contre en grosse baisse. Le nouvel impôt sur les droits de mutation se monte à 2 millions sur le premier exercice.

Le montant à la péréquation financière s'élève de 6,460 millions pour cet exercice ; ce qui est légèrement en baisse.

En conclusion le Conseil communal a une belle satisfaction à présenter ces comptes, malgré les incertitudes liées notamment à la Lex Weber. On remarque que les entreprises font pour l'heure face à ces craintes. Mais pour l'avenir, il faut continuer d'investir, afin de rester attractif. François conclut en remerciant toutes les personnes ayant œuvré à l'établissement et au maintien de ces budgets.

02 Rapport de l'organe de révision

M. Jacquet confirme que tout est conforme aux lois sur les communes et il propose d'approuver ces comptes tels que présentés.

03 Approbation des comptes 2014

Rapport de la commission de gestion :

Les comptes sont meilleurs que prévus. Attention toutefois de ne pas tomber dans l'excès d'optimisme. Il serait dans ce sens intéressant dans les prochains budgets de présenter un scénario optimiste et un plus pessimiste.

Les revenus sont en stagnation depuis ces 5 dernières années. Il faut donc trouver des pistes afin de les faire augmenter en restant attractif et en pratiquant un tourisme d'exploitation.

Les charges sont en légère baisse ce qui est de bon augure et conforme à l'orientation prise.

La commission de gestion n'a jamais sous-entendu vouloir travailler à une baisse des salaires ou à une péjoration des conditions de travail des employés communaux. Les citoyens veulent une administration efficace proche du citoyen et fidèle sur le long terme.

Les investissements seront toujours étudiés avec le plus grand sérieux.

Concernant les Services Industriels, rien de spécial à préciser.

La tendance est dans le vert, il faut le maintenir. Préavis de la commission positif.

Le Conseil général approuve les comptes 2014 à l'unanimité

Eloi remercie les conseillers généraux de la confiance témoignée.

02 Crédits supplémentaires

- 01 Achat des parcelles no 1414, 1417, 1457 et 4400, respectivement de 1458 m2, 323 m2, 552 m2 et 283 m2, propriétés de Mme Georgette Bruchez et M. Paul-Bernard Vaudan – Administration générale – investissement
- 02 Achat de la parcelle no 1542 de 993 m2, propriété de Mme Sabine Bertuchoz et MM. Jean-Christophe Michellod et Olivier Deurin – Administration générale - investissement

Ces terrains se situent dans les environs du Centre Sportif. L'opportunité d'acheter ces terrains permettrait d'augmenter l'attractivité du Centre Sportif par le développement d'une partie hôtelière et d'une école internationale. Une étude de faisabilité a été effectuée pour la partie hôtelière et la partie résidentielle de l'école internationale. Un projet d'implantation a également été fait et le résultat est concluant.

Différentes commissions ont été convoquées comme il se doit. Elles ont édicté deux conditions :

La première de ne pas dépasser l'enveloppe allouée et la deuxième de négocier les parcelles adjacentes sans les séparer des autres.

L'acquisition des parcelles mentionnées a été négociée à 8'050'000.-

La commission AT a accepté cet achat par 5 voix pour et 2 abstentions.

La commission de gestion a donné un préavis positif (sauf pour la parcelle 1542, pour laquelle la commission de gestion ne connaissait pas encore le prix avant la séance de ce soir) compte tenu de l'emplacement stratégique des parcelles et du prix négocié qui se situe en dessous des prix du marché.

Le crédit supplémentaire pour l'achat des parcelles pour CHF 8'050'000.- est acceptée par 26 oui 11 abstentions et 1 refus (1 conseiller s'est récusé).

- 03 CHF 500'000.- Mayens de Bruson – Liaison La Tarpe – torrent de Bruson – Energies – investissements

Cet investissement concernant la pose de conduites d'eau a été inscrit dans les budgets 2014 et accepté par le CG. Ce crédit n'ayant pas été utilisé il y a lieu de l'accepter à nouveau.

Le crédit supplémentaire pour la liaison la Tarpe – torrent de Bruson est accepté par 37 voix pour et 2 abstentions

- 04 CHF 160'000.- TTC Retour de concession pour Mauvoisin : mandat à Schwarz & Co – Administration générale – fonctionnement

Eloi fait un rappel historique sur le développement de l'hydro-électricité à Bagnes. Ainsi à la "veille" du retour de concession de Mauvoisin (2042), le Conseil Communal a jugé indispensable de tout mettre en œuvre pour réexaminer cette concession et dans la mesure du possible tenter de la renégocier.

La commune de Bagnes aura besoin d'alliés, notamment la commune de Sembracher qui possède la même concession. Le dossier est d'une très grande complexité, notamment dans le domaine du droit de l'économie et de l'ingénierie. Il est aujourd'hui difficile de trouver toutes ces compétences chez une seule personne, sauf chez des grands groupes déjà liés à des grandes sociétés hydroélectriques (Alpic, Axpo). La commune ayant besoin de pouvoir compter sur des personnes indépendantes, s'est tournée vers le groupe Schwarz & Co qui compte en son sein notamment, M. François Fellay, dont l'expérience dans le domaine de l'énergie est reconnue.

Un mandat se déployant sur trois phases a été préparé et présenté à la Commune.

Un retour de concession du type de Mauvoisin se négocie dix ans avant l'échéance, voir vingt ans s'il faut renégocier la concession. Un groupe de travail a été créé, comprenant les membres de la commission énergie, ainsi que le président de commune. Les liens avec le Canton seront assurés par Mme Véronique Coppey, députée. La commune s'est également tournée vers M. Willy Ferrez, qui est à l'heure actuelle, la personne qui connaît le mieux la problématique des retours de concession en Valais.

Au vu de ce qui précède, Eloi encourage vivement les conseillers généraux d'accepter d'ouvrir cette première tranche pour l'engagement du bureau Schwarz & Co. Si l'on considère que la négociation de ce retour de concession est un travail qui va influencer sur les cent prochaines années, il est plus qu'important de se donner les armes nécessaires pour aboutir à la meilleure solution possible pour la commune.

La Commission de gestion aurait apprécié avoir des offres comparatives. Les résultats de la première phase, qui a pour but l'établissement des valeurs et des options stratégiques, conditionnera l'octroi des crédits pour les phases suivantes et seront donc éventuellement mis au budget 2016. Concernant l'octroi du crédit supplémentaire, la COGEST est d'accord qu'au vu de l'enjeu, il faille se mettre le plus vite possible sur le dossier. **Préavis donc positif.**

Le crédit supplémentaire pour l'engagement du bureau Schwarz & Co pour l'étude du retour de concession de Mauvoisin est accepté par 36 pour et 3 abstentions.

- 05 CHF 72'000.- TTC Achat d'une dameuse pour la piste de ski de fond de Plamproz – Aménagement du Territoire & Infrastructures touristiques – investissement

Une machine neuve de 2014 se monte à CHF 201'000. Une proposition pour une machine mise en circulation en 2005 avec 1'700 heures d'exploitation, révisée avec garantie et une reprise de la machine du Plamproz hors service pour CHF 2'000, a été faite pour un montant de 65'000.- hors taxe, donc un montant de CHF 72'000.- TTC. Cette nouvelle machine serait attribuée au site de Champsec ; la machine actuelle de Champsec ira au Plamproz.

Le crédit supplémentaire pour l'achat d'une dameuse d'occasion est accepté par 34 pour, 3 refus et 2 abstentions.

03 Décisions diverses

01 Concession Turbinage des torrents de Bruson et Versegères – décision de principe

En début de législature, il y avait l'objectif de turbiner les torrents de Bruson et Versegères. L'étude a donc été faite, mais ceci nécessite également la RTC. La demande de RTC a donc été faite auprès du canton qui demande que le conseil général valide la décision de principe.

L'accord de principe sur la concession du turbinage des torrents de Bruson et Versegères est acceptée par 37 pour et 2 abstentions.

05. Information-présentation

01 Présentation de la Fondation University of Switzerland par M. Fitim Dalipi

Eloi Rossier présente Monsieur Dalipi et son projet. Plusieurs démarches ont déjà été entreprises dans l'optique du développement de ce projet. Monsieur Dalipi présente son team et son projet. La présentation suscite une question de François Corthay concernant la provenance des étudiants. Réponse est donnée qu'il s'agit essentiellement d'étudiants internationaux, déjà présents en Suisse.

02 Présentation bilan Championnat du Monde de ski-alpinisme 2015 par M. Gaston Barben

Gaston présente les premiers résultats de cette manifestation qui a été une réussite sur toute la ligne tant au niveau météorologique que sportif ou émotionnel.

Le résultat financier est à ce jour positif, ce qui devrait être confirmé en septembre lors du rapport final.

Le but du comité d'organisation est d'organiser une manche de la coupe du monde ski-alpinisme en 2018 sur les sites de Bruson et Verbier.

Bertrand Deslarzes met l'accent sur les personnalités, tant politiques que sportives, qui ont répondu présent à l'invitation du comité d'organisation.

Patrick Messeiller relève la participation des journalistes de 10 pays et relève que la salle St-Marc se prête extrêmement bien pour ce genre d'événement.

Plus de 225 heures de télévision ont été diffusées sur le réseau européen. Le film de ces compétitions a été présenté.

03 Fusion Bagnes – Vollèges par M. Eloi Rossier

Ces informations ont déjà été données lors de l'assemblée bourgeoise de la Commune de Bagnes et lors de l'assemblée primaire de la Commune de Vollèges. Eloi avait demandé au journaliste présent ce jour-là d'attendre avant de diffuser l'information, de manière à ce que les membres du conseil général en soient avisés préalablement. Chose qui n'a pas été respectée.

Au-delà des liens naturels et historiques, il y a d'autres liens qui se concrétisent au quotidien, la paroisse, le Cycle d'orientation, la police, le réseau d'eau, les diverses sociétés, etc...

Une fusion donnerait un poids démographique important que ces communes n'ont pas actuellement.

Une fusion est un long et complexe processus qui prendra plusieurs années. Les conseillers communaux vont pour l'heure étudier la faisabilité d'un tel projet. Un comité de pilotage a été nommé, qui comprend les deux secrétaires, les deux vice-présidents et les deux présidents. Une fusion se fait par les citoyens et pour les citoyens, c'est pour ça qu'il faut que les citoyens puissent participer activement et poser toutes les questions possibles. Des canaux d'informations seront mis sur pieds.

04 Règlement et tarifs eaux – assainissement : mode de facturation – exemples par MM. Florian Perraudin et Stéphane Storelli

Un premier bilan est établi suite à l'introduction de ce nouveau tarif des eaux.

Pour rappel, le service des eaux ne respectait pas la loi sur le registre communal, article 106. Le service n'était pas autofinancé, d'où un déficit au fil des ans de 35 millions. La grille de tarif était complexe et plus adaptée. Si une indexation avait été faite au fil des ans, le prix de l'eau aurait déjà doublé et les eaux usées seraient facturées à plus 20 %.

Avec le nouveau tarif, le service est en bénéfice. Ces bénéfices sont bloqués sur un compte spécial utilisable sous certaines conditions.

Stéphane Storelli donne des explications sur les postes des nouvelles factures.

Les nouveaux tarifs permettront d'entretenir et d'investir pour maintenir la qualité du réseau actuel.

06. Divers

01 Commission « octroi du droit de cité » - démission de Mme Sabine Carron

Ce poste n'a pas besoin d'être renouvelé.

02 Commission rénovation « Ecole de Fionnay »

Une question concernant des défraiements pour cette commission a été posée. Toutefois, la composition de cette commission n'est à ce jour pas connu du CG, il est par conséquent difficile de valider des défraiements. Le responsable de cette commission transmettra au bureau la composition de cette commission.

03 Autres divers

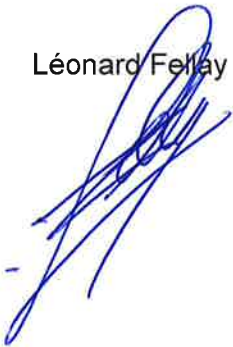
- Jean-Daniel Gay-Des-Combes informe que la requalification des espaces publics du Châble a suscité beaucoup d'intérêt. La commission de l'aménagement du territoire a intéressé 5 bureaux, principalement des architectes. Il s'agit de FIMA, BFN, Gay de Martigny, Delaloye et Design paysage. Il donne également la composition du Jury.
- La convention entre la commission bourgeoisiale et la commune a été acceptée lors de la dernière assemblée bourgeoisiale.

- Eli Lehner a déposé un postulat qui a été acceptée par le grand-conseil afin de classer la route Sembrancher – Verbier en route principale suisse... Ainsi il serait possible de réactiver le dossier de la route de contournement de Villette...
- Alexiane Bruchez mentionne que le quartier des Rosays – Corberaye s'est très vite développé et il n'y a toujours qu'un molok.
- Les zones 30 à l'heure. Elles avancent, mais pas assez vite. La mise en place sur le terrain traine un peu, il est vrai. Jean-Daniel Gay-Des-Combes va relancer la chose.
- L'horaire d'ouverture des routes d'alpage sera discuté à la suite du bilan qui sera tiré à la fin de la saison.

Clôture de la séance à 23h45

Le secrétaire

Léonard Fellay



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

